**CICA 19 octobre 2021**

**COMPTE RENDU**

PRESENTS:

**Elus:**

Pascal BLACHE, Laurence CROIZIER, Françoise BLANC, Christian TERMOZ-MAZAN, Isabelle RAMET, Dominique TRIBALAT, Virginie FOURNEYRON, Christian REVEL, Houria DELLI, Armelle NAZARET, Marc AUGOYARD

**Associations :**

Nelly PERRET (A A M E), Marie-Claude VIAL (CIL SAXE-BROTTEAUX), Geneviève BRICHET (Espace 6 MJC), Jean-Marc GOHIER (CERCLE LYONNAIS DE NUMISMATE), Safarova GUNEL (DIALOGUE FRANCE AZERBAIDJAN), Stéphane HENRI (comexpression), Jocelyne REVENU (AVF)

Ainsi que :

Bertrand WEILL (DGS) Martine FENET (DGA)

**Début 17h04**

* *Mot d’accueil du Maire* qui en profite pour rappeler l’importance de la tenue d’un CICA et des bonnes relations entre la Mairie et les associations
* *Intervention de Dominique TRIBALAT*

**Thème de la séance : l’application dans le monde associatif du Pass Sanitaire**

* La réglementation est complexe et elle change beaucoup ! Ainsi que le protocole de la ville de Lyon évolue assez rapidement

**Principe :** il faut toujours et encore respecter les mesures barrières et le port du masque.

Autre principe : pour les activités associatives, il faut contrôler le Pass Sanitaire à l’aide des 3 moyens de preuve qui sont admis ce jour (certificat de vaccination, test de moins de -72h, preuve de rétablissement).

**Mais il faut distinguer selon les activités :**

* Une réunion avec les adhérents de l’association : pas besoin du pass sanitaire car ce n’est pas une activité ou un évènement culturel, sportif, ludique, ni une activité professionnelle.
* Une AG d’association dans les salles de la mairie : pas besoin du pass sanitaire
* Mais en cas de réunion « mixte » c’est à dire avec les membres d’une association + du public : OUI il faut le pass sanitaire et bien le contrôler par une personne habilitée, désignée à l’avance.
* Il faut aussi bien préciser dans l’invitation donc en amont que le pass sanitaire sera demandé et contrôlé à l’entrée. Ce contrôle doit se faire à chaque réunion. Sinon, le responsable de la structure encourt des sanctions pénales.
* Si pas de pass : REFUS D’ENTRER.
* Il faut également tenir un registre précisant les dates de l’habilitation des personnes habilitées à contrôler. L’idée principale est la **traçabilité.**

La Ville de Lyon a envoyé un mail le 29 septembre à toutes les associations, mais il semblerait que vous soyez nombreuse à ne rien avoir reçu.

**Toutes ces dispositions sont actuellement en vigueur mais il faut rester en veille en cas de modification. Et nous essayons de vous tenir informé au mieux.** Le pass sanitaire devrait être demandé jusqu’à fin juillet 2022.

Bertrand WEILL (DGS) : Précision, pour toutes les réunions institutionnelles (CA, CICA, CM…) le pass n’est pas obligatoire mais dans toutes les salles de la ville de Lyon le port du masque l’est.

* *Questions*

Jean-Marc GOHIER (CERCLE LYONNAIS DE NUMISMATE) : Témoigne de ce qu’il fait, avec son association. Ils désignent en avance un adhérent qui contrôle avec son téléphone. En plus de cela ils ouvrent les fenêtres, reste un maximum statique, dès l’instant qu’il y a un mouvement ils portent le masque, et ils tiennent un registre de contrôle et des présents.

 Mais quid s’il y a contamination ? Qui est responsable, que faut-il faire ?

Pascal BLACHE : à partir du moment où vous avez respecté la procédure, vous êtes couvert. S’il y a contamination, il faut tracer ou elle a eu lieu. Bien le signaler sur l’application tous-anti-covid, s’isoler et prévenir les personnes avec qui vous avez été en contact.

Ivan REVEL : il ne faut pas oublier le but de ces mesures, c’est de pouvoir prévenir la sécurité sociale et de donner la liste des personnes qui ont été en contact avec la personne malade (enquête de promiscuité).

Dominique TRIBALAT : La mairie ne vous prête que les salles

Jocelyne REVENU (AVF) : Témoigne pour les AVF de ce qu’ils ont, ils appliquent strictement (pass, registre) mais ils ont demandé une salle pour les nouveaux arrivants mais on leur a répondu max 50 + assis… ils n’ont pas compris. Pas claire !

Pascal BLACHE : Ville de Lyon nous impose d’être assis en effet, c’est un protocole Ville de Lyon que nous appliquons, c’est une contrainte mais qui peut s’entendre. Et nous espérons que ça s’assouplira nous l’espérons.

Isabelle RAMET : Nous avons de l’espoir le taux d’incidence baisse, cela évolue dans le bon sens ! Déjà le fait d’être en présentiel et de vous voir c’est un pas en avant ! D’où l’intérêt de continuer à être ferme.

Quand en est-il des nouveaux adhérents ? La tendance est à la hausse ?

Jocelyne REVENU (AVF) : frémissement de hausse ! Dans le bon sens, avec des gens actifs.

Jean-Marc GOHIER (CERCLE LYONNAIS DE NUMISMATE): nous avons la chance d’avoir un public jeune ce qui nous a permis de maintenir du lien avec une réelle joie de se retrouver en septembre ! Je précise que les gens acceptent les règles très largement sans rechigner.

Cristian TERMOZ MAZAN : Dans le sport, le pass obligatoire mais contrôle compliqué. Appel à la vigilance. L’hiver peut hélas renverser la tendance.

Dominique TRIBALAT : pour les adhérents âgés, malheureusement ces personnes ne ressortent pas ou peu. Réelle inquiétude !

Jean-Marc GOHIER (CERCLE LYONNAIS DE NUMISMATE): il y a un dynamisme jeunes / vieux, donc nous ne sommes pas trop atteint. Mais niveau national perte de 30% des adhérents.

Pascal BLACHE : enjeu sanitaire, le respect des règles est essentiel, vous pouvez porter ce discours dans vos associations, autour de vous. Dans l’espoir que cela soit bientôt derrière nous.

**Fin : 17H59**